



# Changement de copropriétaire et procuration de vote en AG

Par **Marceldenice**, le **02/12/2014** à **17:52**

Bonsoir,

L'exercice comptable de ma copropriété s'est terminé le 30/09/2014. L'assemblée générale (AG) pour le prochain exercice va se tenir avant fin décembre 2014.

**Ma question** : Un ami de cette copropriété a vendu son appartement le 24/11/2014, soit près de deux mois après la fin de l'exercice comptable précédent. Pour la prochaine assemblée générale de décembre, donc pour le prochain exercice, mon ami peut-il me donner sa procuration de vote pour la totalité des votes des projets de résolution inscrits à l'ordre du jour ? N'étant pas un spécialiste de la loi ALUR, pouvez-vous m'indiquer l'article qui traite éventuellement de ce point fréquent ?

Merci pour votre aide et bonne soirée.